

N° 24

3 OCTOBRE 2016

WEB

SNE-FSU :

sne@fsu.fr

<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

saintleger.sne@gmail.com

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

sne.mercantour@gmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Anahi BARRERA

04 26 22 32 34

anahi.barrera@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr



[Environnement Sne-Fsu](#)

Comité de suivi AFB – 26 septembre 2016

Comité technique ministériel – 30 septembre 2016

Points d'actualités

Depuis le dernier comité de suivi du 6 juillet, la loi biodiversité a été adoptée et promulguée. A la suite, la ministre a fait une communication en conseil des ministres et consignes ont été données pour accélérer le processus de publication des décrets.

Le conseil d'administration provisoire, réunissant les quatre conseils d'administration des établissements intégrés a été réuni le 7 septembre. Il se réunira à nouveau une dernière fois fin novembre.

30 décrets étaient prêts au 8 septembre pour la consultation interministérielle : décrets liés à l'AFB (rattachement, EPCE, décrets gouvernance), décrets marins (caractère d'urgence), mais aussi d'autres décrets moins urgents. La totalité des retours est attendue début octobre, (réunions interministérielles le 4 et le 7 octobre). **22 décrets sur les 35 vont au Conseil d'état.**

L'arrêté de composition du nouveau conseil d'administration sera publié en décembre, après promulgation du décret AFB ; un arrêté pris conjointement avec le ministère des finances définira le budget de l'AFB pour l'année 2017.

La première réunion du nouveau conseil d'administration de l'AFB est prévue courant janvier 2017.

INTERVENTIONS DU SNE-FSU :

Le rattachement de l'établissement public du marais poitevin a été censuré dans la loi par le conseil constitutionnel pour des questions de forme (article 24 de la loi). Conformément à l'article 20 de la loi, la demande de rattachement sera donc faite par le conseil d'administration de l'établissement durant l'automne et le futur conseil d'administration de l'AFB devra l'accepter dès que possible. **Le SNE-FSU demande au ministère de veiller à ce que ce rattachement attendu par les personnels de l'établissement aille à son terme,** compte tenu du poids de l'Etat dans les conseils d'administration.

L'article 95 de la loi prévoit une redevance marine affectée à l'AFB. Quel sera son rendement, ses modalités de perception ?

Réponse de l'administration : assez difficile de le dire, les activités ne sont pas très développées, cela ne représentera de toute façon que peu d'argent.

Des réunions ont lieu par ailleurs avec la direction des affaires maritimes où il est question du **contrôle de l'environnement marin**, en particulier dans les parcs marins. Le SNE-FSU pose la question du devenir de ces missions de contrôle dans les aires marines qui relèvent des compétences de l'AFB, ou dans les parcs nationaux visés (Port Cros, Calanques).

Réponse de l'administration : nous voulons faire en sorte qu'ensemble on puisse garantir la police de la mer et que des collaborations permettent améliorer les missions. Les règles environnementales dépassent largement les limites des espaces protégés. Notre préoccupation est de ne pas voir la police de l'environnement disparaître au profit d'autres (gendarmerie ...).

Le SNE-FSU rappelle à l'administration que la reconnaissance des techniciens de l'environnement par leur requalification en catégorie A est une revendication constante de ces derniers mois. Le SNE-FSU s'étonne donc de l'absence de publicité et d'accompagnement du ministère comme des établissements publics (ONEMA, AAMP, PNF) autour d'un concours IAE, sur examen professionnel, permettant l'évolution au titre de 2015 et 2016 de 48 techniciens. Seuls les personnels de l'ONCFS ont reçu cette information du fait de la double tutelle de l'établissement (le ministère de l'Agriculture ayant communiqué sur le sujet). **Le SNE-FSU considère qu'il s'agit là d'une faute de l'administration et lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre pour la rattraper.**

La DRH du ministère considère que l'information était publiée au journal officiel, qu'il n'y avait pas lieu d'en faire publicité dans la mesure où cette information était disponible et visible. (C'est bien connu, nul n'est censé ignorer la loi !). Elle souhaite que le corps des ITPE devienne un débouché pour le corps des techniciens de l'environnement, ce qui nécessite d'y travailler juridiquement en 2017.

Aucun rattrapage n'est donc envisagé pour pallier aux défauts de l'administration !..

Suivi du pré positionnement des agents

Au 16 septembre, 1018 fiches ont été proposées aux agents ; Certains cadres dirigeants, les postes vacants et certains agents quittant l'établissement avant le 1^{er} janvier 2017 n'ont pas eu de proposition. 1007 réponses ont été comptabilisées :

- 439 accords ;
- 344 ont émis des souhaits avant accord (oui mais) ;
- **224 refus. Beaucoup proviennent d'agents des services territoriaux de l'ONEMA** : refus « collectifs » **motivés par les questions de requalification de C en B**, d'interrogations relatives à la mutualisation ONCFS et AFB. Une vingtaine de refus est d'ordre plus personnel, avec un poste proposé qui ne correspondrait pas.

Afin d'apporter les réponses aux « oui mais » et aux refus, un dispositif commun aux 4 établissements est mis en place. Beaucoup de ces questionnements portent sur le besoin de connaître les liens de transversalité ; les réponses apportées le seront par le supérieur hiérarchique et seront homogènes.

Pour les questions collectives, des réponses collectives seront apportées.

Si les « oui mais » ne peuvent pas trouver de réponse notamment pour les demandes de mobilité, elles peuvent être différées : fin octobre la plupart des cas seront réglés.

Il y aura ensuite une ouverture à la mobilité sur les postes non pourvus.

Remarque : si la fiche de pré-positionnement est signée elle devient une fiche de poste au 1er janvier 2017, sans changement.

Le prochain comité de suivi prévu le 21 octobre sera l'occasion de faire un nouveau bilan.

Devenir des personnels du Service de Protection de la Nature (SPN) au Musée National d'Histoire Naturelle (MNHN)

Le plafond d'emploi de l'AFB évolue (+75) pour intégrer les agents du SPN.

Il existe une volonté commune du CNRS, du MNHN et de l'AFB d'aller sur une unité mixte de service. Un recensement fin des situations des personnels est en cours pour évaluer le nombre de personnes concernées. (Pas forcément celles qui intégreront l'AFB).

La situation est complexe et génère beaucoup d'interrogations et d'inquiétude parmi les personnels du SPN. C. AUBEL promet d'aller à leur rencontre très prochainement.

Par ailleurs, le ministère affirme que les conventions permettant le financement du MNHN seront renouvelées en cas de retard au 1^{er} janvier 2017.

Intégration de six agents de la fédération des conservatoires botaniques (FCBN)

L'AFB va reprendre une partie de l'activité du FCBN au 1^{er} janvier 2017. Les six agents concernés seront salariés de l'AFB. Ils seront embauchés sous quasi statut, en tenant compte de leur qualification et de leur ancienneté.

Examen des textes réglementaires : AFB, rattachement, CT-CHSCT

Le SNE-FSU et la CGT, dans le cadre de leur délégation commune au comité technique ministériel (CTM), ont produit une quarantaine d'amendements pour améliorer les textes présentés au comité technique ministériel : décret rattachement des parcs nationaux, décret AFB, arrêté portant création du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'AFB.

Préalablement à la discussion en CTM, les amendements ont été présentés et argumentés une première fois en comité de suivi AFB. Mais la prise en compte de ces amendements est intervenue formellement en CTM.

A noter que la secrétaire d'Etat, Barbara POMPILI, a présidé une grande partie des débats du CTM, permettant une discussion plus ouverte et dégagant des marges de négociation inhabituelles dans cette instance.

Arrêté CT – CHSCT

Le rattachement des parcs nationaux donnait l'occasion de reconstruire un dialogue social de qualité avec tous les parcs nationaux, aujourd'hui moribonds. De fait, on ne compte plus les dérives de l'un ou l'autre des établissements dans la gestion de ses personnels.

L'expérience a montré que le CTM ne pouvait jouer ce rôle, quoiqu'en dise l'administration du ministère.

Nous avons donc proposé que soit recréé un **comité technique commun aux parcs nationaux**, sous la présidence du directeur de l'AFB.

Les directeurs de parcs nationaux ont certainement pesé contre ... ; L'UNSA et la CFDT s'y sont opposées.

L'administration a rejeté notre amendement.

Décret rattachement des parcs nationaux

Il s'agit de la reprise des missions de l'établissement « PNF », avec le renforcement de certaines missions et l'ajout de nouvelles missions mutualisées.

Le SNE-FSU est intervenu à deux niveaux :

Nous avons fait part de l'inquiétude des agents des parcs nationaux : les services support sont exsangues. Il n'y a plus de possibilité d'absorber les départs. Nous souhaitons des garanties sur le maintien des relais locaux.

Le ministère ne sait pas aujourd'hui mesurer l'impact du rattachement sur les personnels. Il convient que le maintien de contacts locaux et de relations de proximité est indispensable pour permettre à la vie quotidienne des agents des parcs nationaux de rester simple. Il donne son accord sur l'élaboration d'un document cadre de garanties pour les personnels des parcs nationaux.

Nous avons proposé des améliorations aux missions mutualisées dans le projet de décret :

Sur la formation :

- stratégie de formation inter parcs et mise en œuvre dans chaque parc national,
- formation initiale des ATE/TE,
- accueil gratuit des personnels des parcs nationaux dans les formations organisées par l'AFB.

Police :

- Précision apportée sur l'assistance juridique pour que les agents commissionnés en soient les véritables bénéficiaires,
- Veille juridique continue.

Nous avons également souhaité que la mutualisation apporte une **plus value sociale** aux personnels des parcs nationaux :

Action sociale :

- Elaboration de l'action sociale inter parcs et mise en œuvre dans chaque parc,
- Accès des agents des parcs nationaux à l'action sociale de l'AFB.

Santé et sécurité au travail :

- Elaboration inter parcs et mise en œuvre dans chaque parc des actions en matière de santé, d'hygiène et de sécurité, ainsi que la mise en œuvre du document unique.

Après discussion et aménagements d'écriture, l'ensemble des amendements proposés a été adopté par le CTM et retenu par la Présidente.

Décret AFB

Nos propositions d'amélioration adoptées par le CTM et retenues par la ministre portent sur :

Siège de l'AFB :

- Pas d'annonce du siège (!), mais nous avons négocié en séance des garanties sur la pérennité des trois implantations, quelque soit le siège.

Conseil d'administration de l'AFB :

- Ajout de 2 sièges supplémentaires au 1^{er} collège (Etat), dont un pour le ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- nombre de représentants des personnels est porté de deux à quatre, avec possibilité d'avoir procuration d'un autre administrateur ;
- nouvel article introduisant des règles de déontologie ;
- ajout d'une compétence du conseil d'administration sur les conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'AFB, ainsi que sa politique sociale.

Conseil scientifique :

- pouvoir d'auto saisine
- participation de deux représentants des personnels aux travaux du conseil scientifique.

Fonctions de la direction générale :

- définition plus large de la compétence : « fixe l'organisation de l'établissement et en assure la gestion du personnel » ;
- ajout d'une possibilité de délégation de pouvoir sur les actes de gestion des fonctionnaires affectés à l'AFB ;
- précisions sur la mise en œuvre de la politique sociale, d'hygiène et sécurité et d'égalité professionnelle.

Implantations territoriales :

- ajout des parcs marins et antennes de façade à l'organisation territoriale de l'AFB, au même titre que les directions régionales et services départementaux ;
- précision sur la proximité des implantations au regard des besoins du territoire et des conditions d'exercice des missions, y compris en Outre mer ;

Unités territoriales communes :

La ministre refusant de retirer les quatre articles pour laisser le temps à la concertation, nous apportons des précisions d'écriture, les principales visant à :

- maintenir à minima du couple police/ connaissance dans l'exercice des missions ;
- apporter des garanties aux agents participant aux unités territoriales communes.

Agences régionales de la biodiversité (ARB) :

- ajout d'un article qui donne explicitement au conseil d'administration de l'AFB un droit de regard, par l'adoption d'une convention lui permettant de veiller au respect de garanties communes (statut ARB, organisation et fonctionnement, missions, modalités de gestion des personnels).

Pôles nationaux d'étude et de recherche :

- ajout d'un article réintroduisant les pôles nationaux thématiques tels qu'existant aujourd'hui à l'ONEMA, et possibilité donnée de coopération avec des établissements publics de recherche scientifique et technique, d'enseignement supérieur, ou autres œuvrant dans le champ de compétence de l'AFB.

Représentation des personnels :

- suppression d'une obligation de parité, inapplicable dans l'écriture proposée. Cette obligation de parité devra plutôt s'imposer à la constitution des listes de candidat(e)s lors des élections professionnelles.

Et pour conclure, la question des moyens !

Les ministres ne se sont pas déplacées pour présenter leur projet de budget 2017 devant le CTM.

Dans l'attente de l'arrêté fixant le budget de l'AFB pour 2017, nous n'avons toujours aucune visibilité sur les moyens, et le ministère n'envisage pas de concerter vos représentants autrement qu'à travers leur petite participation au conseil d'administration transitoire de l'AFB en novembre prochain.

Cependant, l'AFB devrait bénéficier de **50 créations de postes supplémentaires**, et d'une augmentation du plafond d'emploi pour intégrer les personnels SPN, FCBN. Mais **les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité subissent toujours des baisses de moyens : agences de l'eau, ONCFS, parcs nationaux, ...**